

MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 05 / 25 - 001**

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai à 18 heures 30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre FOMPROIX, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Pierre FOMPROIX.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent (s) : NEANT

Mme Claudine TISSIER a été désignée comme secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Guillaume CHAUSSEMY : 14 voix (quatorze voix)

Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en sous-préfecture

Le : 27 mai 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché et notifié le

03 JUIN 2020



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 05 / 25 - 002**

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai à 18 heures 30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre FOMPROIX, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Pierre FOMPROIX.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent (s) : NEANT

Mme Claudine TISSIER a été désignée comme secrétaire de séance.

CREATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'adjoints.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 27 mai 2020

Pour copie conforme,
Le Maire,
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le **03 JUIN 2020**



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 05 / 25 - 003**

'an deux mil vingt, le lundi 25 mai à 18 heures 30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre FOMPROIX, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Pierre FOMPROIX.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent (s) : NEANT

Mme Claudine TISSIER a été désignée comme secrétaire de séance.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Madame Claudine TISSIER : 14 voix (14 voix)

Madame Claudine TISSIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} adjointe au maire.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 27 mai 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le **03 JUIN 2020**



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 05 / 25 - 004**

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai à 18 heures 30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre FOMPROIX, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Pierre FOMPROIX.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent (s) : NEANT

Mme Claudine TISSIER a été désignée comme secrétaire de séance.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Patrick BRANGIER : 13 voix
- Monsieur Michaël FAUGUET : 1 voix

Monsieur Patrick BRANGIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint au maire.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 27 mai 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le **03 JUIN 2020**



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 05 / 25 - 005**

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai à 18 heures 30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre FOMPROIX, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Pierre FOMPROIX.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent (s) : NEANT

Mme Claudine TISSIER a été désignée comme secrétaire de séance.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Madame Evelyne KRIM : 13 voix
- Monsieur Michael FAUGUET : 1 voix

Madame Evelyne KRIM ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} adjoint au maire.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 27 mai 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le **03 JUIN 2020**



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 05 / 25 - 006

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai à 18 heures 30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre FOMPROIX, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Pierre FOMPROIX.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent (s) : NEANT

Mme Claudine TISSIER a été désignée comme secrétaire de séance.

INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité publiée au journal officiel du 28 février 2002, qui revalorise les indemnités de fonction des adjoints et indique notamment qu'elles sont désormais fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24,
Considérant que le code et le décret susvisés fixent des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Après en avoir délibéré, hormis la présence et le vote des trois adjoints concernés, le Conseil Municipal DECIDE A L'UNANIMITE DE FIXER :

Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- 10,7 % du montant de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, pour chaque adjoint,
- Le montant de l'indemnité du Maire reste fixée au taux maximal autorisé, soit 40,3 % du montant de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Conclusions :

Indemnités du Maire : 40,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Indemnités du 1^{er} Adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Indemnités du 2nd Adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Indemnités du 3^{ème} Adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en préfecture
Le : 28 mai 2020

Le Maire,
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le 03 JUIN 2020



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 05 / 25 - 007**

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai à 18 heures 30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre FOMPROIX, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Pierre FOMPROIX.

Étaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent (s) : NEANT

Mme Claudine TISSIER a été désignée comme secrétaire de séance.

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que compte-tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner de nouveaux délégués aux commissions communales.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

COMMISSION FINANCES :

CHAUSSEMY Guillaume - BRANGIER Patrick - GAULTIER Bernard - D'ARRIGO Dominique - FAUGUET Michaël - POIRON Jérôme - CHAILLOUX Gilles - MEDICI Virginie - TARDIEUX Nathalie - LAGARDE BERTHIAS Corinne - TISSIER Claudine - VIVIER Virginie - CHANOINAT Valérie

COMMISSION APPEL D'OFFRES :

CHAUSSEMY Guillaume - LAGARDE-BERTHIAS Corinne - KRIM Evelyne - BRANGIER Patrick - CHANOINAT Valérie - FAUGUET Michaël - TISSIER Claudine

TRAVAUX VOIRIE ASSAINISSEMENT :

CHAUSSEMY Guillaume - D'ARRIGO Dominique - CHAILLOUX Gilles - FAUGUET Michaël - POIRON Jérôme - BRANGIER Patrick

PERSONNEL :

CHAUSSEMY Guillaume - BRANGIER Patrick - KRIM Evelyne - TISSIER Claudine - BONNIN Monique

URBANISME :

CHAUSSEMY Guillaume - GAULTIER Bernard - LAGARDE-BERTHIAS Corinne - POIRON Jérôme - KRIM Evelyne

PARTICIPATION CITOYENNE :

CHAUSSEMY Guillaume - KRIM Evelyne - BRANGIER Patrick - TISSIER Claudine - CHANOINAT Valérie - MEDICI Virginie - TARDIEUX Nathalie - GAULTIER Bernard

AFFAIRES SCOLAIRES / JEUNESSE :

CHAUSSEMY Guillaume - TISSIER Claudine - VIVIER Virginie - FAUGUET Michael - BONNIN Monique

RESTAURATION SCOLAIRE :

CHAUSSEMY Guillaume – GAULTIER Bernard – LAGARDE-BERTHIAS Corinne – KRIM Evelyne – BRANGIER Patrick – BONNIN Monique

TOURISME – CULTURE – FETES – CEREMONIES :

CHAUSSEMY Guillaume – CHANOINAT Valérie – MEDICI Virginie – TARDIEUX Nathalie – CHAILLOUX Gilles – POIRON Jérôme – KRIM Evelyne

ASSOCIATIONS :

CHAUSSEMY Guillaume – TISSIER Claudine – D'ARRIGO Dominique – CHANOINAT Valérie – VIVIER Virginie – CHAILLOUX Gilles – LAGARDE-BERTHIAS Corinne

COMMUNICATION :

CHAUSSEMY Guillaume – TISSIER Claudine – VIVIER Virginie – MEDICI Virginie – TARDIEUX Nathalie

SPORT – LOISIRS – EQUIPEMENTS :

CHAUSSEMY Guillaume – BRANGIER Patrick – FAUGUET Michaël – POIRON Jérôme

REVISION LISTES ELECTORALES :

CHAUSSEMY Guillaume – GAULTIER Bernard – TISSIER Claudine – KRIM Evelyne

AFFAIRES SOCIALES :

KRIM Evelyne – VIVIER Virginie – MEDICI Virginie – TARDIEUX Nathalie

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en préfecture
Le : 28 mai 2020

Le Maire,
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

03 JUIN 2020



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de CHATEAUROUX
Canton d'ARGENTON SUR CREUSE

MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 05 / 25 - 008**

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai à 18 heures 30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre FOMPROIX, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Pierre FOMPROIX.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent (s) : NEANT

Mme Claudine TISSIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELEGUES SDEI

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 5212-7 du code des collectivités territoriales, la commune est représentée par des délégués au SDEI et compte-tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner de nouveaux délégués au syndicat nommé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :
CHAILLOUX Gilles
CHAUSSEMY Guillaume

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en préfecture
Le : 28 mai 2020

Le Maire,
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

03 JUIN 2020



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 05 / 25 - 009**

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai à 18 heures 30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre FOMPROIX, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Pierre FOMPROIX.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent (s) : NEANT

Mme Claudine TISSIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELEGUES LA PHILIPPIERE

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 5212-7 du code des collectivités territoriales, la commune est représentée par des délégués à la PHILIPPIERE et compte-tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner de nouveaux délégués au syndicat nommé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :
LAGARDE-BERTHIAS Corinne
CHAUSSEMY Guillaume

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en préfecture
Le : 28 mai 2020

Le Maire,
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

03 JUIN 2020



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 05 / 25 - 010**

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai à 18 heures 30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre FOMPROIX, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Pierre FOMPROIX.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent (s) : NEANT

Mme Claudine TISSIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELEGUES SYNDICAT PAYS

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 5212-7 du code des collectivités territoriales, la commune est représentée par des délégués au SYNDICAT DE PAYS et compte-tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner de nouveaux délégués au syndicat nommé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :
Titulaires : KRIM Evelyne - CHAUSSEMY Guillaume
Suppléants : BRANGIER Patrick – TISSIER Claudine

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en préfecture
Le : 28 mai 2020

Le Maire,
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

03 JUIN 2020



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 05 / 25 - 011**

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai à 18 heures 30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre FOMPROIX, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Pierre FOMPROIX.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent (s) : NEANT

Mme Claudine TISSIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELEGUES CORRESPONDANTS TEMPETE

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 5212-7 du code des collectivités territoriales, la commune est représentée par des correspondants TEMPETE et compte-tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner de nouveaux correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :
FAUGUET Michaël
CHAUSSEMY Guillaume

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en préfecture
Le : 28 mai 2020

Le Maire,
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

03 JUIN 2020



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 05 / 25 - 012**

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai à 18 heures 30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre FOMPROIX, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Pierre FOMPROIX.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent (s) : NEANT

Mme Claudine TISSIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELEGUES ASSAINISSEMENT AUTONOME

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 5212-7 du code des collectivités territoriales, la commune est représentée par des délégués ASSAINISSEMENT AUTONOME et compte-tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner de nouveaux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Titulaire : KRIM Evelyne

Suppléant : BRANGIER Patrick

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en préfecture

Le : 28 mai 2020

Le Maire,
Guillaume CHAUSSEMY



Publié, affiché ou notifié le

03 JUIN 2020



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de CHATEAUROUX
Canton d'ARGENTON SUR CREUSE

MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 05 / 25 - 013**

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai à 18 heures 30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre FOMPROIX, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Pierre FOMPROIX.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent (s) : NEANT

Mme Claudine TISSIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELEGUE RELATION DEFENSE

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 5212-7 du code des collectivités territoriales, la commune est représentée par un délégué RELATION DEFENSE et compte-tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner un nouveau délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :
LAGARDE-BERTHIAS Corinne

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en préfecture
Le : 28 mai 2020

Le Maire,
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

03 JUIN 2020



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de CHATEAUROUX
Canton d'ARGENTON SUR CREUSE

MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 05 / 25 - 014**

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai à 18 heures 30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre FOMPROIX, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Pierre FOMPROIX.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent (s) : NEANT

Mme Claudine TISSIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELEGUES BOUZANNE

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 5212-7 du code des collectivités territoriales, la commune est représentée par des délégués BOUZANNE et compte-tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner de nouveaux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Titulaire : CHAUSSEMY Guillaume

Suppléant : BRANGIER Patrick

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en préfecture
Le : 28 mai 2020

Le Maire,
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

03 JUIN 2020



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 05 / 25 - 015**

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai à 18 heures 30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre FOMPROIX, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Pierre FOMPROIX.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent (s) : NEANT

Mme Claudine TISSIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELEGUES TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 5212-7 du code des collectivités territoriales, la commune est représentée par des délégués TRANSPORTS SCOLAIRE et compte-tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner de nouveaux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :
Titulaires : CHAUSSEMY Guillaume – TISSIER Claudine
Suppléants : KRIM Evelyne - VIVIER Virginie

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en préfecture
Le : 28 mai 2020

Le Maire,
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

03 JUIN 2020

